



HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260127-2026\_DELCA\_05-DE  
Reçu le 03/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 27 janvier 2026

Membres en exercice : 22  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
15 décembre 2025

DELIBERATION N° 2026-05

### Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

#### Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoît DE LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

#### Membres élus avec voix délibérative

##### Titulaires présents :

M<sup>mes</sup> Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOL.  
MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Jean-Paul VIGOUROUX, André FERRET.

Suppléants présents : Mme Marie-Pierre VINCENT, Mme Patricia GOUDARD.

##### Titulaires excusés :

Mmes Nicole CHASSIN.  
MM Philippe DELABRE, Olivier CIGOLOTTI, Jean-Louis REYNAUD, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET.

Procurations : M. Jean-Luc VACHELARD donne procuration à Mme Sophie COURTINE.

#### Membres de droit avec voix consultative

##### Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LCL Hélène JURY, médecin-chef – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

##### Suppléant présent :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, SCH Sébastien LAFFONT, sapeur-pompier professionnel non officier, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

##### Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;  
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;  
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines.

#### Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° 2026-05 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)****RAPPELS RÉGLEMENTAIRES**

L'examen du budget doit être précédé d'un débat du conseil d'administration sur les orientations budgétaires de l'établissement pour l'année à venir. En application de l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat doit intervenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget et est effectué sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette. Plus précisément, ce rapport doit informer sur les items suivants :

- **Les orientations budgétaires envisagées** sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ;
- **Les hypothèses d'évolution** retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de tarifications et de subventions ;
- **Les principales évolutions** relatives aux relations financières entre l'établissement public et ses partenaires extérieurs ;
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programmes ;
- **Les informations relatives à la structure** et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Il est précisé que le débat d'orientation budgétaire est acté par une délibération spécifique. En revanche, le rapport présenté n'est qu'un support du débat et ne donne pas lieu au vote de l'assemblée délibérante.

Les orientations budgétaires étant intimement liées aux orientations fixées par l'instance délibérante en matière de pilotage de l'établissement public, il convient de corréler les orientations budgétaires avec les lignes d'orientation 2023 arrêtées par le conseil d'administration du SDIS de la Haute-Loire lors de sa séance du 4 octobre 2022 (Délibération n° 2022-26).

## ELEMENTS DE CONTEXTE

➤ **Budgétaire et financier :**

Le présent rapport, préambule à la construction du budget 2026, est rédigé dans un contexte national incertain. L'absence de vote de la loi de finances 2026 à la date de rédaction du présent ROB, induit un climat d'incertitude sur les prévisions effectuées au niveau local.

Néanmoins, le taux d'évolution de la TSCA est très dynamique et prévu à +10,08% en 2026 pour la Haute-Loire. Il confirme la bonne dynamique de cette ressource de financement pour le fonctionnement des SIS depuis plusieurs années.

Le département de la Haute-Loire et le SDIS vont également valider la « convention pluriannuelle déterminant la contribution du département au budget de fonctionnement du SDIS 43 » pour la période 2026-2028.

Le résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement est de 559.853,31 € (auxquels il conviendra de déduire 128.077,70 € en restes à réaliser).

La trajectoire budgétaire et financière du SDIS 43 a été marquée sur les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024 par une phase dite « d'effort » liée à un « rattrapage » à la fois sur fonctionnement et l'investissement, permettant de mettre en évidence le cout réel du SDIS 43.

En 2025, une phase de stabilisation a été entamée. Cette phase devrait se poursuivre en 2026 dans la mesure où le SDIS 43 ne soit pas impacté par de nouvelles mesures exogènes dans le domaine normatif ou par des évènements opérationnels particuliers. Le SDIS n'aurait alors pas d'autres choix que de solliciter son principal financeur ou de différer certains projets.

Suite aux préconisations du « Beauvau de la Sécurité Civile » publiées en juin 2025, un projet de loi de modernisation de la Sécurité Civile est en cours de construction. Un volet « financement des SDIS » sera prévu dans cette future loi, mais la mise en œuvre possible devrait être post 2026.

➤ **Sociétal, environnemental et opérationnel :**

Le SDIS de la Haute-Loire est impacté par une évolution normative soutenue, qui concerne l'ensemble des administrations publiques, notamment dans le domaine des ressources humaines (*cotisations retraites, protection sociale, ...*) mais aussi spécifiquement tous les SIS dans le domaine des équipements de sécurité (*EPI, engins*) et sur le suivi de l'aptitude et de la santé des personnels.

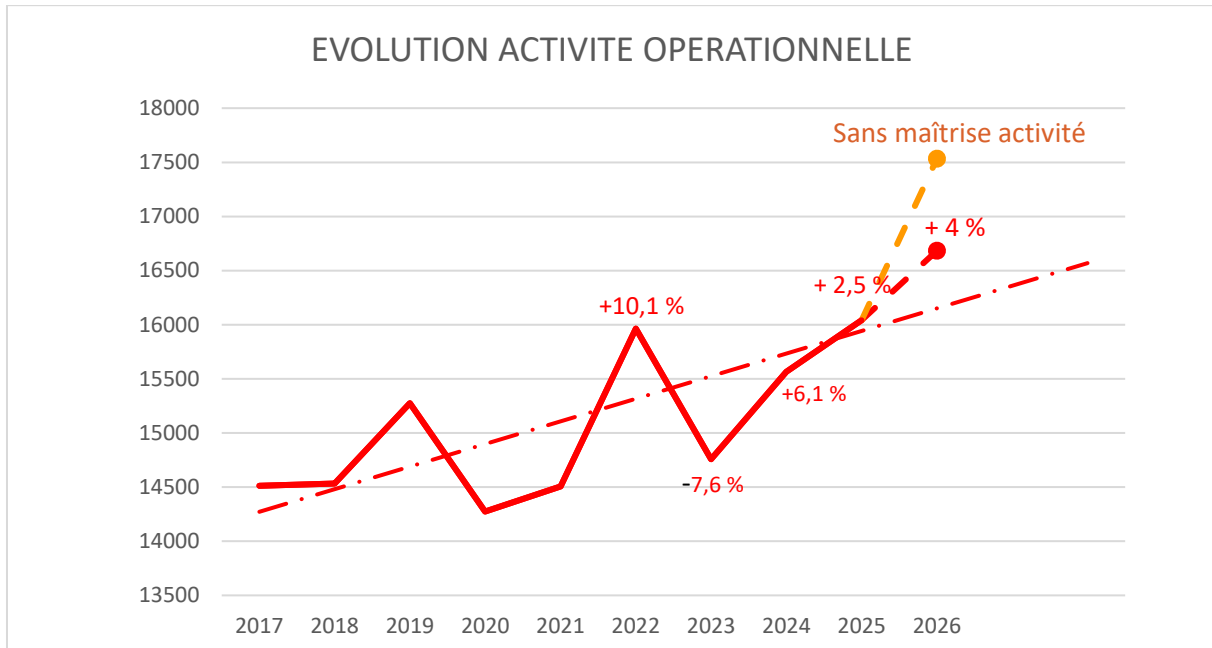
L'évolution de l'environnement climatique et sociétal, voire international, a également un impact sur les risques et menaces du territoire et donc sur l'activité opérationnelle du SDIS 43.

Malgré une politique forte de recentrage sur les missions « cœur de métier » mise en place dès 2022 (*arrêt conduite SMUR CH Brioude et CH du Puy-en-Velay, baisse des carences ambulancières, hausse de la participation au cout des interventions payantes*), qui a permis d'infléchir une hausse exponentielle de l'activité opérationnelle, l'activité opérationnelle du SDIS de la Haute-Loire a été marquée par **une hausse de l'activité de 2,5 % en 2025**. Néanmoins en 2025, aucun évènement météorologique d'ampleur n'a impacté le département de la Haute-Loire (*cf. tempête Leslie du 17/10/2024*) et ce malgré une saison feux d'espaces naturels soutenue, avec 147 départs de feux et 130 hectares de brûlés. **16042 interventions** ont ainsi été réalisées en 2025, soit une moyenne de 44 interventions par jour.

Les CIS de Monistrol-sur-Loire et d'Yssingaux qui sont amenés à être professionnalisés post 2028 ont tous les 2 dépassé les 1000 interventions annuelles, avec une augmentation d'activité respective de 6,3% et 7,2%.

Le renfort de SPPNO sur le CIS de Brioude a également permis à ce CIS d'augmenter son taux d'autonomie et de voir une progression de son activité de 4,2 %.

Il est probable que cette hausse se poursuive en 2026 sur un ordre de grandeur similaire, qui peut être estimée à + 4%.



#### ➤ Pilotage du SDIS 43 :

Ce ROB 2026 s'inscrit dans une temporalité de déploiement et de conduite de mesures liées à la réalisation de plusieurs documents structurants du SDIS 43, élaborés depuis 2022 :

- Lignes d'orientation 2023 ;
- SDACR 2023-2028 ;
- Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027 ;
- Plan volontariat 2024 ;
- Plan Pluriannuel de recrutement SPPNO 2024-2027 ;
- Valorisation de la filière JSP 2026.

Il est à noter que les partenaires sociaux ont été associés à la rédaction de ces documents dans une posture constructive et en adéquation avec les besoins et ressources du SDIS.

La mise en œuvre de ces documents a permis au SDIS de Haute-Loire de maintenir et développer sa performance par :

- La disponibilité des ressources en adéquation avec les missions ;
- Une organisation générale permettant un emploi optimisé des ressources ;
- Une attention particulière sur les conditions d'exercices des effectifs ;
- Des actions planifiées aux effets mesurables, basées sur l'analyse prospective.

Les indicateurs de suivi restent performants :

- Le nombre moyen de SPV disponible est de 528 en 2025 (en progression de 5,8 % en 3 ans) ;
- Le nombre d'heures de disponibilité annuelle 4.794.203 en 2025 (en progression de 6,8 % en 3 ans) ;
- 530 SPV, soit près d'un tiers des effectifs possède une convention de disponibilité (en progression de 5% en 3 ans) ;
- Le nombre total de SPV est passé de 1631 en 2019 à 1795 en 2025. Le nombre d'arrivée en 2025 est de 143 dont 35 JSP, il est supérieur au nombre des départs (115). L'effectif départemental est stabilisé ;
- La durée moyenne des engagements des SPV en Haute-Loire est de 13 ans et 6 mois (moyenne nationale de 12 ans et 5 mois)
- L'objectif d'avoir une garde postée à 6 SPPNO en journée semaine au CIS Brioude (4 SPPNO en 2022) est atteint au 01/01/2026, grâce aux recrutements du Plan Pluriannuel de Recrutement ;
- La durée moyenne d'arrivée sur les lieux du premier engin est de 16'55" conforme aux objectifs du SDACR.

Le principal dossier structurant qui sera porté en 2026 sera lié à la mise en service de NEXSIS, nouveau système d'information et de commandement unifié des SIS.

**PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE HUMAINE**

- Les SPV : attractivité et fidélisation
- Les SPP : ossature structurelle et préservation de la disponibilité SPV
- Les PATS : fonctions soutien, support et ingénierie

La structure du personnel du SDIS 43 au 31/12/2025 est la suivante :

- **109 SPP** avec une projection à 112 SPP en 2027 ;
- **43 PATS** + 1 contractuel (NEXSIS) + 1 alternant (GSIC), l'effectif est stabilisé ;
- **1795 SPV**, en progression de 7% en 3 ans, l'effectif SPV cible se situe entre 1700 et 1950 SPV ;

En 2025, les principales mesures exogènes et endogènes relatives aux ressources humaines qui ont eu une incidence sur les dépenses de fonctionnement sont :

- L'augmentation de 3% du taux de contribution employeurs à la CNRACL (31,65% à 34,65%) qui a impacté le SDIS à hauteur de 140.000 euros pour les SPP et PATS ;
- Le recrutement de 2 SPPNO (01/09/2025 et 01/12/2025) conformément au PPR (*le coût annuel d'un SPPNO en début de carrière est d'environ 45.000 € brut*) ;
- La mise en place de l'indemnisation des heures supplémentaires pour les PATS. Sur les 6000 € budgétés, 1200 € (73 heures) ont été consommés ;
- La mise en place d'un troisième opérateur au CTA-CODIS en juillet et août 2025 sur les journées à risques, afin de prendre en compte l'augmentation de la sollicitation opérationnelle. Cette mesure sera renouvelée chaque été compte tenu de la saisonnalité de plus en plus marquée en Haute-Loire (*Feux d'espaces naturels et activité touristique*). Il est à noter que les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires en 2025 ont été de 49.218 €, en forte diminution par rapport à 2024 (109.795 €).
- L'augmentation de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR). La revalorisation des montants et l'abaissement du seuil d'éligibilité de 20 à 15 ans ont fait progresser les dépenses annuelles de 13.000 euros en 2025 (60.000 euros depuis 2024).

**Le glissement vieillesse technicité** sur la rémunération des personnels titulaires est de 2,3 % (moyenne de 2,5% dans la fonction publique territoriale), soit un coût de 89 000€.

Il est à noter que pour l'année 2025, la réalisation budgétaire sur le chapitre 012 (dépenses de personnels) a été de 98,98 % en prenant en compte la DM de 84 084 euros, traduisant une bonne prévision budgétaire et l'absence d'évènement opérationnel majeur pour cette année.

**L'exercice 2026** devrait être marqué par une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 5,63 %.

En 2026, les principales mesures exogènes et endogènes relatives aux ressources humaines qui vont avoir une incidence sur les dépenses de fonctionnement seront :

- L'augmentation de 3% du taux de contribution employeurs à la CNRACL (34,65% à 37,65%) qui impactera le SDIS à hauteur de 146.629 €. Cette évolution de + 3% par an se poursuivra en 2027 et 2028 ;
- Le recrutement de 2 SPPNO conformément au PPR, qui impactera le SDIS en 2026 à hauteur de 90 000 € ;

- La mise en place pérenne d'un troisième opérateur au CTA-CODIS sur les 2 mois d'été afin de répondre à l'accroissement de la sollicitation opérationnelle pour un montant de 27.620 €, ainsi que le renforcement en personnel du CTA-CODIS sur 15 jours lors des phases de tests (Mises à l'Epreuve du Réel) pour un montant de 2.500 € ;
- Le renforcement du groupement SIC par un contractuel sur 6 mois afin d'accompagner le SDIS sur la mise en place de 2 projets structurant et concomitant (NEXSIS et télémédecine) pour un montant de 22.300 € ;
- L'augmentation des montants versés au titre de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) et de l'allocation de vétérance de 22.000 euros (montant total de 842.000 euros). Avec la parution du décret prévoyant l'attribution de trimestres supplémentaires au titre de la retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires, il est probable que cette dépense augmente dans les prochaines années ;
- L'augmentation « modérée » des indemnités horaires versées aux SPV de 1,1 % (arrêté du 17/11/2025) qui impacte le SDIS 43 sur environ 40.000 € ;
- Pour les indemnités opérationnelles, il est retenu une hausse prévisible d'activité opérationnelle de 4% en 2026, qui impacterait le budget à hauteur de 120.000 € ;
- Pour les indemnités de formation, il est prévu notamment en 2026 :
  - La formation des utilisateurs à l'outil NEXSIS (2 heures par personnel) pour un montant de 32.000 € ;
  - Le début de l'indemnisation des encadrants des écoles de JSP pour un montant 28.500 €, permettant de consolider nos 19 écoles de JSP à travers un partenariat renforcé avec l'UDSP 43 ;

Soit :

	2025		2026
	Budgétées	Réalisées	Prévues
Indemnités opérationnelles et fonctionnelles	2 791 584 €	2 762 927 €	2 973 900 €
Indemnités de formation	685 500 €	595 981 €	700 000 €

Avant 2029, le SDIS 43 devra également proposer à tous ses personnels permanents, un contrat de groupe « Prévoyance » à adhésion obligatoire, avec une participation employeur de 50%. (Article L 827-1 à L 827-3 du code Général de la Fonction Publique). Le montant annuel pour le SDIS peut être estimé à environ 65.000 €.

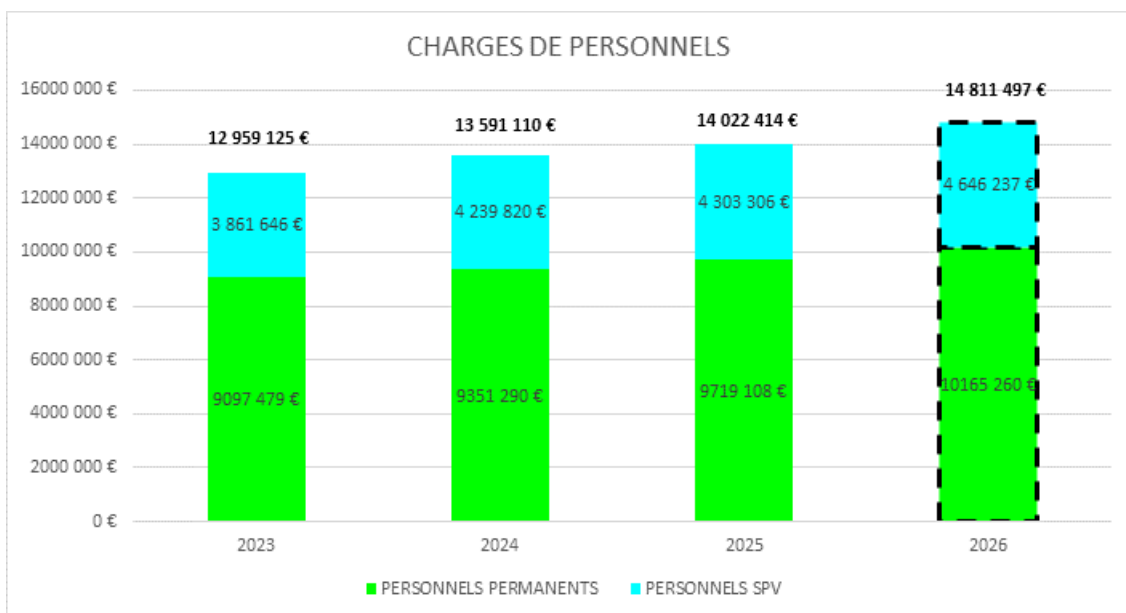
Il y a lieu également de rappeler les mesures prises ou à venir, permettant de limiter les hausses structurelles des dépenses de fonctionnement :

- Transformation d'un poste de lieutenant-colonel Chef d'état-major (Catégorie A) en 1 poste de Lieutenant chef du service volontariat (catégorie B) et un poste de caporal SPP (catégorie C) ;
- Non indemnisation des astreintes des SPV, permettant une économie estimée à 280.000 euros annuelles ;
- Mise en œuvre d'une politique d'hygiène et sécurité et de qualité de vie au travail permettant de maintenir un taux d'absentéisme à 5,49 % (*moyenne SDIS à 5,8% et moyenne Fonction Publique Territoriale à 9,7%*) pour une moyenne d'âge de 46 ans, similaire à celle de la FPT ;

- Projet de convention avec le département concernant la prise de repas dans les collèges de Haute-Loire, pour les formations du SDIS 43 se déroulant à proximité des collèges. Cette dépense de fonctionnement de 140.000 euros par an subie l'inflation des repas pris chez des restaurateurs. La prise de repas dans les collèges permettrait de diviser par 2 le prix unitaire des repas (repas en moyenne à 12 euros chez les restaurateurs / repas à 6,80 euros dans les collèges publics de Haute-Loire)

En référence aux statistiques des SIS de 2025 (*données de 2024*), la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement est de 75% pour le SDIS 43, contre une moyenne nationale à 82% pour tous les autres SIS.

L'histogramme ci-dessous illustre la répartition des rémunérations et indemnités au SDIS 43 sur les exercices 2023 à 2025, ainsi que les perspectives 2026 :



	2023	2024	2025	2026
Rémunération personnels permanents	6 666 539 €	6 796 632 €	6 943 640 €	7 155 250 €
Charges SPP/PATS	2 430 940 €	2 554 658 €	2 775 468 €	3 010 010 €
<b>PERSONNELS PERMANENTS</b>	<b>9 097 479 €</b>	<b>9 351 290 €</b>	<b>9 719 108 €</b>	<b>10 165 260 €</b>
Indemnisation sapeurs-pompiers volontaires	3 097 023 €	3 420 159 €	3 483 388 €	3 804 237 €
PFR/AFE	764 623 €	819 661 €	819 918 €	842 000 €
<b>PERSONNELS SPV</b>	<b>3 861 646 €</b>	<b>4 239 820 €</b>	<b>4 303 306 €</b>	<b>4 646 237 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 959 125 €</b>	<b>13 591 110 €</b>	<b>14 022 414 €</b>	<b>14 811 497 €</b>

La masse salariale entre 2025 et 2026 augmentera de + 5,63 %.

Une comparaison avec les SDIS « jumeaux » permet de situer le positionnement du SDIS 43.

*Données statistiques annuelles des SIS 2024 - DGSCGC*

Données dernière enquête annuelle des SDIS - 2024	SDIS 65	SDIS 58	SDIS 36	SDIS 19	SDIS 43	Moyenne hors 43
Population INSEE	236 859	207 621	222 879	247 459	233 980	228 704
Nb interventions	15 983	17 781	14 385	17 992	15 655	16 535
Nb de CIS	29	45	46	36	58	39
Nb SPP	196	168	138	151	107	163
Nb SPV	1 070	987	1 029	1 126	1 697	1 053
Nb PATS	54	51	27	43	43	44
Cout par habitant	116 €	112 €	95 €	99 €	97 €	106 €

**PERFORMANCE ET SÉCURITÉ**

- Assurer, pour toutes filières, la bonne réalisation des tâches avec un niveau de maîtrise des risques le plus élevé possible
- Vulnérabilités des fonctions et des équipements majeurs

**En 2025**, le SDIS 43 a renouvelé son **marché d'assurances**. Les 7 lots ont été attribués avec une baisse totale de 7,94 % par rapport au précédent marché, soit une économie annuelle de 26 766€, ce qui constitue une évolution très favorable dans le contexte actuel du marché assurantiel.

Ces résultats sont le fruit des actions mises en œuvre depuis de nombreuses années en matière de politique de prévention et d'accompagnements dans les domaines RH et technique :

- Plan de Prévention du Risque Routier (PPRR 2024-2027) ;
- Politique de retour d'expérience ciblé (enquêtes accidents présentées en F3SCT avec plan d'actions) ;
- Mise en place d'une politique d'encadrement des séances de sport depuis 2021 grâce à la filière EAP du SDIS 43 ;
- Adaptation de l'aptitude du sapeur-pompier aux missions opérationnelles ;
- Mise en place d'une politique de « Qualité de Vie au Travail », relancée en 2023 ;
- Etat d'esprit général des personnels du SDIS de Haute-Loire, attentifs à leurs camarades et soigneux dans l'utilisation des engins, matériels et du casernement.

**En 2026**, le SDIS 43 prévoit en notamment de :

- Le renforcement de la sureté de l'Etat-Major de Taulhac. Suite à l'audit « sûreté » de 2023 du référent sureté de la Police Nationale, il a été préconisé de sécuriser l'état-major qui comprend notamment le CTA-CODIS, la Pharmacie à Usage Interne et les magasins départementaux habillement et incendie, pour un cout total de 25.000 €. Cette sécurisation comprendra notamment la mise en place d'un système de vidéo protection pour un cout de 15.000 € et la sécurisation de plusieurs accès ;
- La dotation progressive dans chaque engin incendie de cagoules d'évacuation pour les victimes d'incendie (Retour d'expérience du feu du CADA de Langeac en 2024), d'un cout unitaire de 160 € HT. 20 cagoules seront achetées en 2026 pour un montant total de 3800 € TTC ;
- L'internalisation des contrôles de certains équipements de sécurité (extincteurs, ARI, échelles, explosimètres, lots de sauvetage, casques) par un logisticien du SDIS 43. Cette internalisation permettra une économie annuelle de 49 500 € et apportera plus de souplesse aux SPV dans la planification des visites. Cette internalisation permettra également de contrôler périodiquement tous les casques des sapeurs-pompier ;
- La poursuite de la montée en compétence sur les formations « Feux de forêts » avec l'objectif d'atteindre 100% des sapeurs-pompier formés à l'issue du SDACR. 10 stages FDF1 et 2 sont programmés en 2026, plus 6 stages adaptés en groupements territoriaux. Au 31/12/2025, le SDIS compte 781 FDF1, 371 FDF2, 58 FDF3/4/5, soit près de 70 % de l'effectif opérationnel formé au feux de forêts.
- Dans le cadre de la participation du SDIS 43 à la résilience territoriale du département de Haute-Loire, le SDIS 43 est associé à :
  - La formation des élus à la gestion de crise, réalisée sur une journée par le SDIS et non facturée aux élus et à leurs DGS. Près de 100 élus ont déjà été formés et le SDIS 43 proposera ces formations en 2026 à l'issue des élections municipales ;

- La participation du SDIS 43 au Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI), après avoir activement participé à la réalisation de « l'analyse du risque feux de forêts » via une participation « fond vert » ;
- L'appui du SDIS 43 à la réalisation des « Plans de Sauvegarde des Biens Culturels » et la création de « Réserve Communale de Sécurité Civile ».

Les dépenses liées à la sécurité devraient continuer à croître sensiblement dans les prochaines années. En effet des évolutions normatives seront à intégrer dans le domaine des EPI, des aménagements de sécurité des engins et du suivi des expositions nocives des personnels.

**PÉRENNISATION DES ÉQUIPEMENTS**

- Un dimensionnement répondant au besoin et soutenable dans son maintien en condition opérationnelle
- Une capacité de mise en œuvre maîtrisée et un entretien préventif consolidé

Dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations du nouveau SDACR 2023-2028, le conseil d'administration a délibéré le 20 juin 2023 en faveur d'un plan pluriannuel d'investissement 2023/2027 visant à maintenir les équipements en condition opérationnelle dans les domaines suivants :

- Santé – Secours aux personnes ;
- Matériels roulants ;
- Petits matériels et habillement ;
- Constructions / Entretien et rénovation des bâtiments ;
- Systèmes d'information et de communication.

Compte tenu des contraintes budgétaires, ce **PPI** a été adapté après avis du CASDIS du 25/06/2024, passant d'un périmètre de 28 575 000 € à 19 348 907 €, avec notamment le différé de commande de 63 véhicules et de construction de CIS (La Chaise Dieu et le Chambon-Mazet-saint-voy).

Il est à noter également que depuis de nombreuses années et afin d'optimiser ses coûts d'investissement et de fonctionnement, pour l'achat de matériels, équipements, énergies et de services, le SDIS 43 est engagé dans une politique **d'achats groupés** :

- 17 marchés groupés avec les 12 SIS de la région AURA ;
- 9 marchés groupés avec le département de Haute-Loire ;
- 4 marchés groupés avec le groupement de commandes ULISS ;
- 2 marchés groupés avec le SDE 43.

Le SDIS est également adhérent à 3 centrales d'achat : UGAP, RESAH, CANUT.

De plus, depuis 2023, le SDIS a pu compter sur 3 financements extérieurs :

- FEDER pour la télémédecine ;
- Le Pacte capacitaire pour des engins feux de forêts ;
- Le Fonds vert pour l'analyse du risque incendie de forêt.

- **Secours et Soins d'Urgence aux Personnes (SSUAP) :**

Dans le cadre du déploiement des gestes et techniques de la loi Matras, le SDIS 43 s'est engagé dès 2021 dans un projet départemental structurant de **télémédecine**. Ce projet vise à développer de nouveaux outils de télémédecine (*défibillateur moniteur multi paramètres et tablettes bilan victime connectées*). Ces outils sont utilisés dès la phase pré hospitalière, afin de contribuer à l'amélioration du parcours de soins et à l'optimisation de la ressource humaine mobilisée.

Ces outils permettent également une meilleure sécurisation des données santé et favorisent l'interopérabilité entre le SDIS et le CRA 15, par un partage des données en temps réel. Ils permettent également une meilleure orientation des victimes.

Ce projet s'étale de 2022 à 2027 et bénéficie d'un financement européen FEDER.

Son montant total est de 1 252 512 €, dont 751 507 € de financement FEDER.

Au 31/12/2025 :

- 35 scopes multi paramètres ont déjà été acquis par le SDIS 43. 20 sont déjà opérationnels en CIS et 2 en VLI. Près de 300 sapeurs-pompiers ont été formés. Le cout unitaire d'un appareil est de 12 765 €;
- 5 tablettes bilan sont mises en service dans les CIS du Puy-en-Velay et d'Yssingaux. Le cout unitaire (hors logiciel) est de 700 €.

Suite à l'acceptation de son dossier de financement, le SDIS a réalisé le 10/12/2025, une première demande d'acompte de 250 502 € auprès de la région AURA, au titre du financement FEDER.

Pour 2026, il est prévu :

- L'achat de 10 scopes multi paramètres, associé à un banc de maintenance d'une valeur de 50 000 € ;
- L'achat de 115 tablettes pour équiper l'ensemble des CIS du SDIS 43.

Le déploiement des appareils de télémédecine est associé à l'achat de périphériques (logiciels, supports de fixation, abonnements, formations, prestations diverses) qui impacte le budget d'investissement et de fonctionnement du SDIS43.

- **Matériel roulant**

**En 2025**, dans le cadre du déploiement de son PPI, le SDIS a fait l'acquisition (engagement) de :

- 1 échelle pivotante combinée (EPC32), pour un montant de 706 966,34 € ;
- 1 Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC) 12 000 litres pour un montant de 279 938,47 € ;
- 2 Véhicules de liaison pour un montant total de 73 688,52 € ;
- 1 Véhicule de Liaison Tout-Terrain (VLTT), pour un montant de 56 097,40 € ;
- 1 Navette SDIS-département pour un montant de 38 160,00 € ;
- 3 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) pour un montant total de 279 824,88 € ;
- 3 transformations de Camion-Citerne Feu de forêt Moyen (CCFM) en Camion-Citerne Feux Moyen Urbanisé (CCFMU) pour un montant total de 110 649,60 € ;
- 2 Camion-Citerne Feu de forêt Moyen (CCFM) Pacte Capacitaire pour un montant de 590 166,97 € ;
- 1 Véhicule d'Interventions Diverse (VID) feu de forêt pour un montant de 75 474,58 € ;
- 2 Camions Citerne Feu de forêt Moyen Haute Pression (CCFMHP) pour un montant de 582 567,38 € ;
- 1 Camion-Citerne Feux Moyen (CCFM) pour un montant de 281 912,44 € ;
- 1 Camion-Citerne Forestier Super (CCFS) 7000l pour un montant de 335 409,17 € ;
- 1 Véhicule Léger (VL) pour un montant de 33 340,82 € ;
- 2 Véhicules Légers Hors Route (VLHR) Pacte Capacitaire pour un montant total de 117 035,82 € ;
- 1 Camion-Citerne Forestiers Supers (CCFS) 9000l Pacte Capacitaire pour un montant de 495 528,88 € ;
- 1 Camion-Citerne Feu de forêt Moyen (CCFM) avec équipement Pacte Capacitaire pour un montant de 312 977,54 € ;

Soit un total de : 4 245 158,66 €.

Fin 2025, le PPI engins est réalisé à hauteur de 83 % en engagement financier.

Il convient de souligner que les **restes à réaliser** 2025 sont conséquents, compte tenu des délais de livraison. Ils concernent 2 CCFM PC, 2 VSAV, 2 VLHR, 1 CCFS 7000l et 2 CCFS 9000l pour un montant de 2,067 M€ et devront être repris sur le budget 2026, venant ainsi alourdir la partie dépenses de la section d'investissement.

**En 2026**, Le PPI 2023-2027 devrait se poursuivre sur un rythme moins soutenu que les années précédentes. En effet, la plus importante partie du plan ayant été engagée comme prévu sur les exercices 2023 et 2024, **il est prévu des investissements estimés à 1 010 000 € sur l'exercice 2026.**

Ils se décomposeront comme suit :

- 4 Véhicules de Secours et de Soins d'Urgence Aux Personnes (VSSUAP) ;
- Reconditionnement de 2 Camions Citerne Feu de forêt Moyen Urbanisés (CCFMU) ;
- 1 Camion-Citerne Feu de Forêt Super 7000l (CCFS) ;
- 4 Véhicule de Liaison Tout-Terrain (VLTT) ;
- 1 Véhicule Léger Urbain (VLU) ;

Fin 2026, 73 engins sur les 80 prévus du PPI 2023-2027 auront ainsi été acquis, soit une réalisation de 91 %

Concernant l'entretien du parc matériel roulant, dans le cadre de la création du **SUMF** (Service Unifié de Maintenance de la Flotte) en 2020 entre le SDIS et le département, une mise à jour de la convention entre a eu lieu le 13/02/2024.

Pour l'année 2026 et en tenant compte d'une forte inflation du cout des réparations, le montant projeté des dépenses de fonctionnement pour la maintenance du parc de matériels roulants sera de **588 000€**, se décomposant en :

- 220.000 euros d'heures de main d'œuvre atelier
- 175.000 euros de prestations externalisées
- 185.000 euros de pièces détachées
- 8000 euros autres dépenses

- **Magasin habillement et magasin incendie**

En 2025, le budget en investissement alloué au service logistique (magasin habillement et magasin incendie) était de 544.000 euros.

Il a permis notamment de terminer l'équipement de tous les sapeurs-pompiers en casque de type B de marque Rosenbauer, acquis dans le cadre du marché zonal. (Cout unitaire de 320 euros).

De plus, le SDIS prend désormais entièrement à sa charge l'équipement des JSP en 4<sup>ème</sup> année, pour environ 80 JSP chaque année.

En 2026, le budget en investissement alloué au service logistique (magasin habillement et magasin incendie) est prévu à 552.000 euros.

190.000 euros seront affectés au changement de 110 Appareil Respiratoire Isolant (ARI) affectés au Groupement Est, de manière à disposer d'un parc ARI départemental uniforme de la marque Draeger, permettant d'assurer une meilleure polyvalence et traçabilité.

- **Systèmes d'Information et de la Communication**

La numérisation de nombreuses tâches et le développement des échanges de données, amènent les SIC à prendre une part prépondérante dans le quotidien des missions du SDIS et dans tous les projets structurants.

A titre d'exemple les contrats de maintenance et les licences de logiciel représentent une dépense annuelle d'environ 480.000 euros et les frais de télécom une dépense annuelle de 200.000 euros.

La cyber sécurité est également une préoccupation constante des équipes du GSIC, qui ont récemment investi dans une brique de cyber sécurité (EDR) pour un montant de 18.000 euros.

Dans les années futures, le SDIS 43 devra également investir sur le remplacement de logiciels métier (*vacations, formation, prévention, santé*) qui font l'objet d'une maintenance dégradée suite à l'obsolescence des produits.

Dans le cadre d'une recherche constante de bon usage du denier public, le SDIS 43 a adhéré en 2025 à la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) qui propose des accords-cadres simplifiant les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble du périmètre informatique et télécoms. L'économie annuelle est estimée à 11 100 euros.

2 projets spécifiques et consommateurs de ressources sont actuellement portés au SDIS 43 dans le domaine des SIC. Le projet NEXSIS et le projet d'outils de télémédecine. Le déploiement de ces projets nécessitera un renfort d'un agent contractuel de catégorie C pour une durée de 6 mois en 2026.

#### **NEXSIS :**

Le projet structurant de 2024 à 2027 dans le domaine des SIC opérationnels est le déploiement de **NEXSIS 18-112**, qui va remplacer notre système de gestion opérationnelle START (Editeur SYSTEL), en vigueur depuis 2009 au SDIS 43. La bascule est prévue au dernier trimestre 2026.

Ce produit développé par l'ANSC (Agence Nationale de la Sécurité Civile) est le nouveau système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours. Il vise à améliorer le traitement des alertes et la gestion des réponses opérationnelles et offre de multiples services numériques aux acteurs du secours, autorités et citoyens. NexSIS est déjà en fonctionnement dans 12 SIS de France, avec une réelle satisfaction des utilisateurs.

Son financement est assuré par des dotations directes de l'État et par des redevances annuelles versées par les SIS bénéficiant du service, ainsi que par des subventions d'investissement apportés par chaque SIS.

Dans le domaine financier, la mise en œuvre du programme NexSIS 18-112 a vocation à permettre une économie d'échelle pour les SIS, qui financent, sans mutualisation, des solutions informatiques de gestion des secours au niveau départemental.

Sur l'exercice budgétaire 2024, le SDIS de la Haute-Loire a versé une subvention d'investissement de 250 000 €, permettant son accès à l'outil NexSIS. Ces 250 000 € seront récupérables sur la section de fonctionnement ou d'investissement, sous forme d'avance à la redevance annuelle pendant 10 exercices budgétaires.

Sur l'exercice budgétaire 2025, le SDIS 43 s'est acquitté d'un investissement de 306 900 €, pouvant être neutralisé et correspondant à sa participation à l'infrastructure nationale déployée.

En 2025, d'autres investissements ont été nécessaires afin de préparer l'arrivée technique de NEXIS au sein de nos installations (achat d'un serveur pour 83.000 € et d'une passerelle de mobilisation pour 56.000 €).

En 2026, le SDIS devra s'acquitter de la redevance annuelle NEXSIS de 48.425 euros, pour atteindre à terme environ 90 000 € annuels. Il faut ajouter également pour 2026 des investissements annexes (*complément serveur pour 24.000 €, licences pour 55.000 €, logiciel de paiement de vacations pour 30.000 €*)

Hors périmètre de NEXSIS, le SDIS 43 doit également renouveler en 2026, 80% des consoles d'alerte des CIS, pour un montant de 160.000 €. De plus des travaux de sécurisation des réseaux des CIS sont également à réaliser pour un cout de 35.000 €.

A moyen et long terme, la mise en place de NEXSIS devrait générer des économies de fonctionnement et d'investissement pour le SDIS 43.

A titre de comparaison, la maintenance annuelle du logiciel START est de 250.000 € et le SDIS aurait été contraint de passer en 2027 à la version START 118 pour un cout d'investissement d'environ 400 000 €.

A terme, l'économie de fonctionnement peut être estimée à environ 150.000 € annuels et les investissements seront portés par l'ANSC.

#### **Télémedecine :**

En complément des éléments précédemment évoqués, en 2025, dans le cadre du déploiement des tablettes bilan, le SDIS a acquis un logiciel de gestion de bilan (URGSAP) d'un montant de 95.000 € et va acquérir en 2026 un logiciel de gestion de tablettes d'un cout de 5000 €.

#### **• Construction, entretien et rénovation de bâtiments**

**En 2025**, les décomptes définitifs du nouveau CIS de Loudes ont été soldés, pour un montant total de 114 514,83 €.

Les autres travaux ont concerné :

- **CIS de Saint-Jeures** : remplacement des menuiseries pour un montant de 16 936,49 € ;
- **CIS de Paulhaguet** : réfection étanchéité toiture pour un montant de 48 836,53 € ;
- **CIS de Landos** : motorisation des portes pour un montant de 9 528,48 € ;
- **Etat-Major** : création de vestiaires pour la formation, ouverture fenêtre à l'habillement et emplacement films et stores pour un montant de 31 254,01 €.

**Soit un coût total en 2025 de 347 516,36 €**

Pour l'exercice **2026**, les projets immobiliers se concentrent sur les centres pour lesquels le SDIS est désormais pleinement propriétaire. Ainsi, les chantiers projetés (hors entretien courant) sont les suivants :

- **Pharmacie à Usage Interne** : mise aux normes et agrandissement (marché notifié en décembre 2025) pour un montant de 92 511,70 € ;

- **Beaulieu-Rosières** : regroupement physique des CIS sur le site de Rosières, échelonné sur deux ans, vise à agrandir l'actuelle caserne de Rosières initialement construite sur sol d'autrui mais pour laquelle le SDIS a racheté le terrain hébergeant la caserne pour l'euro symbolique le 9 septembre 2024. Le SDIS est donc pleinement propriétaire de ce site. L'enveloppe estimée des aménagements s'élève à 684 029,20 €. (*Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention DETR de 15 % du montant HT, soit 85 500 euros en attente de réponse.*)
- **CIS d'Yssingeaux** : réfection de la toiture et des façades pour un montant de 30 055 € dans le cadre des frais de copropriété portés par l'OPAC ;
- **Langeac** : isolation et réfection de la toiture pour un montant estimatif de 90 000 € ;
- **CIS le Puy-en-Velay** : réparation fuite d'eau terrasse pour un montant de 35 000 € ;
- **Frais d'études et bornage parcellaires** pour 15 CIS pour un montant total de 16 548 € ;
- **Frais d'études** (*bâtiment SDIS / UDSP, CIS de la Chaise-Dieu, CIS de Langeac, CIS de Saint-Jeures, CIS d'Yssingeaux*) pour un montant de 84 000,00 €
- **Audit énergétique** pour l'état-major et le CIS du Puy-en-Velay pour un montant de 10 955,51 € ;
- **Audits énergétiques** pour les 13 CIS qui ont la plus forte consommation énergétique pour un montant de 38 000 € et de 15.000 euros pour les autres CIS dans le cadre de l'application du décret « Bacs ». Les « BACS » pour « building automation and control system » ou « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » permettent de piloter les installations techniques du bâtiment et peuvent contribuer à un gain rapide d'énergie à un coût raisonnable.
- **CIS de Saint-Jeures** : surélévation de la toiture pour un montant de 86 000 € permettant l'accueil d'un engin CCFS 7000 I ;
- **CIS de St Maurice de Lignon** : rénovation des vestiaires pour un montant de 80 000 € ;
- **CIS d'Yssingeaux** : réfection de la verrière et de la toiture terrasse (travaux urgents) pour un montant de 73 000 € ;
- **Construction d'un bâtiment de remises de véhicules et de formation avec cofinancement UDSP / SDIS** sur le site de Taulhac, en AP/CP. Le montant estimé s'élève à 600 000 € TTC, dont 50 000 € seraient supportés sur l'exercice 2026. Ce bâtiment qui sera doté de toitures photovoltaïques permettra un gain annuel en autoconsommation de 15 000 euros.

Dans le cadre de la « convention pluriannuelle de soutien à l'investissement rénovation/construction de CIS entre le SDIS et le département du 24/06/2025 », le **département** contribue à hauteur de 1.000.000 d'euros au financement de la construction ou rénovation des CIS du SDIS 43.

A ce jour, les plans de financement validés sont les suivants :

Nom de l'opération	Montant des travaux	COMMUNE	DEPARTEMENT		ETAT	SDIS		Date vote BCASDIS
		Part commune	%	Montant	DETR	FCTVA 16,404%	Financement SDIS	
PUI DIRECTION	105 000,00 €		60%	52 665,48 €		17 224,20 €	35 110,32 €	24/06/2025
BEAULIEU - ROSIERES	670 000,00 €	20 000,00 €	60%	326 024,40 €	0,00 €	106 626,00 €	217 349,60 €	30/09/2025
Vestiaire ST MAURICE DE LIGNON	86 000,00 €	20 000,00 €	35%	25 162,40 €		14 107,44 €	26 730,16 €	30/09/2025
Réfection toiture LANGEAC	99 000,00 €	0,00 €	60%	49 500,00 €		16 239,96 €	33 260,04 €	04/11/2025
<b>TOTAL</b>	<b>960 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>		<b>453 352,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>154 197,60 €</b>	<b>312 450,12 €</b>	

En complément les crédits annuels de 2026, affectés à l'entretien du parc de bâtiments du SDIS 43 seront de 150.000 € pour l'entretien et de 115.000 € pour les contrats de maintenance.

Dans le cadre du dossier de mise en conformité du **statut juridique** des CIS initié en 2023, sur un parc de 58 casernes et un état-major :

- **5 bâtiments sont propriété du SDIS** : État-Major, CIS Loudes, Monistrol-sur-Loire, Saint Romain-Lachalm, Tence ;
- **39 bâtiments sont en cours de cession au SDIS** après délibération favorable du conseil municipal ;
- **1 bâtiment est en attente de délibération** : CIS Saint-Paulien
- **13 bâtiments sont mises à disposition du SDIS** : CIS Montfaucon, Le Mazet, Le Chambon, Bas-en-basset, Aurec-sur-loire, Saint-Ilpize, Saugues, Blesle, Saint-Vincent, Saint-Pierre Duchamp, Pradelles, Riotord et La Chaise-Dieu. Il appartient donc désormais à ces communes d'en assurer l'entretien, la maintenance et les éventuels travaux à venir ;
- **La 58<sup>ème</sup> caserne est celle de Beaulieu** dont la mise à disposition, dans les conditions actuelles, prendra fin à la livraison des travaux d'agrandissement de la caserne du centre regroupé de Beaulieu-Rosières.

**ADÉQUATION DES MOYENS AVEC LES MISSIONS**

- Planification des ressources associées aux objectifs fixés à l'établissement par la gouvernance

➤ **État et structure de la dette :**

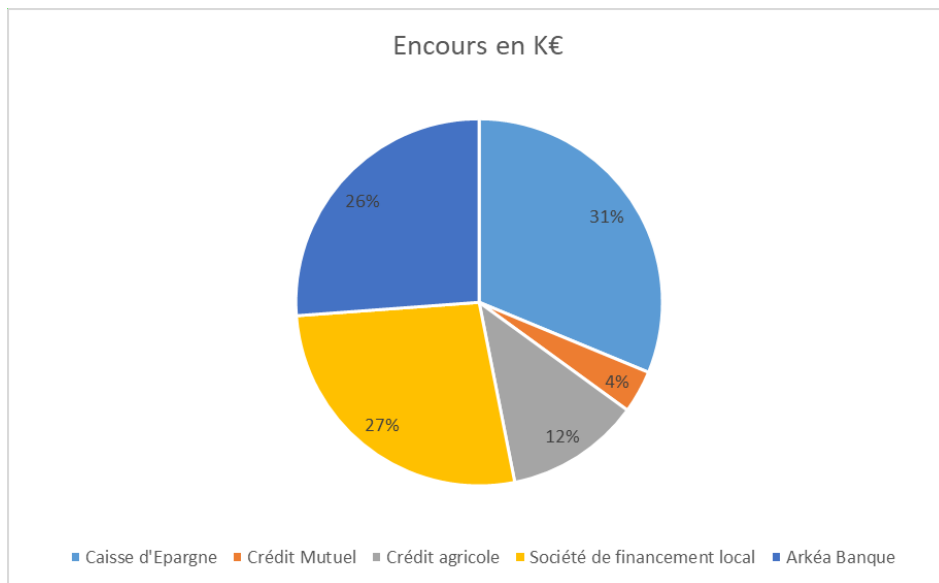
Le remboursement en capital de la dette constitue le deuxième poste de dépenses d'investissement du SDIS. De 1 195 294 € en 2024, ce poste progresse de 79 651 € pour s'établir à 1 274 945 € au 31 décembre 2025.

**Les charges financières constituent, quant à elles, le troisième poste le plus important des dépenses de fonctionnement.** De 460 896 € en 2024, elles s'établissent à 381 291 € à fin 2025. Cette baisse de près de 18% en un an s'explique par la baisse des taux d'intérêt pour les emprunts à taux variables et notamment tous les contrats indexés sur l'EURIBOR 3 mois. Sur 16 emprunts, 4 d'entre eux sont indexés sur ce taux.

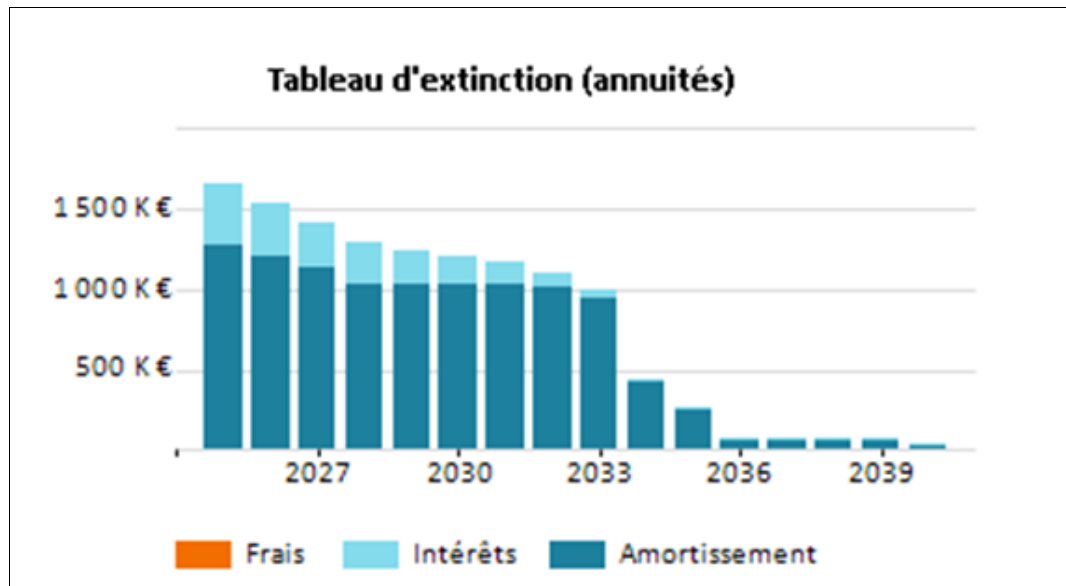
Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de dette du SDIS 43 était de 9 458 677,87 € réparti sur 16 emprunts souscrits auprès de 5 banques et dont le taux moyen annuel était de 3,57% :

Année	Amortissements	Intérêts	Annuités	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier année N
2025	1 274 945,25 €	383 059,42 €	1 658 004,67 €	10 733 623,11 €
2026	1 204 252,25 €	331 625,95 €	1 535 878,20 €	9 458 677,86 €
2027	1 134 012,67 €	288 880,33 €	1 422 893,00 €	8 254 425,61 €
2028	1 038 982,82 €	248 425,49 €	1 287 408,31 €	7 120 412,94 €
2029	1 034 018,89 €	210 405,55 €	1 244 424,44 €	6 081 430,12 €
2030	1 034 018,89 €	171 588,24 €	1 205 607,13 €	5 047 411,23 €
2031	1 034 018,89 €	132 144,88 €	1 166 163,77 €	4 013 392,34 €
2032	1 008 730,49 €	92 253,86 €	1 101 254,35 €	2 979 373,45 €
2033	939 403,65 €	54 548,63 €	993 952,28 €	1 970 642,96 €
2034	428 127,27 €	21 513,25 €	449 640,52 €	1 031 239,31 €
2035	265 612,04 €	8 644,68 €	274 256,72 €	603 112,04 €
2036	75 000,00 €	1 951 295,76	78 062,81 €	337 500,00 €
2037	75 000,00 €	2 320,32 €	77 320,32 €	262 500,00 €
2038	75 000,00 €	1 577,81 €	76 577,81 €	187 500,00 €
2039	75 000,00 €	835,32 €	75 835,32 €	112 500,00 €
2040	37 500,00 €	139,22 €	37 639,22 €	37 500,00 €
<b>Total</b>	<b>10 733 623,11 €</b>	<b>1 951 295,76 €</b>	<b>12 684 918,87 €</b>	

Au SDIS 43, la répartition de l'encours de dette par banque est la suivante :



69,62 % de l'encours de dette est constitué par des emprunts à taux fixe et en conséquence, 30,38 % de l'encours soit 2 873 575 € sont des emprunts à taux variables calés sur 3 indices différents suivants les contrats : le livret A ; l'Euribor 3 mois et l'Euribor moyen 3 mois.

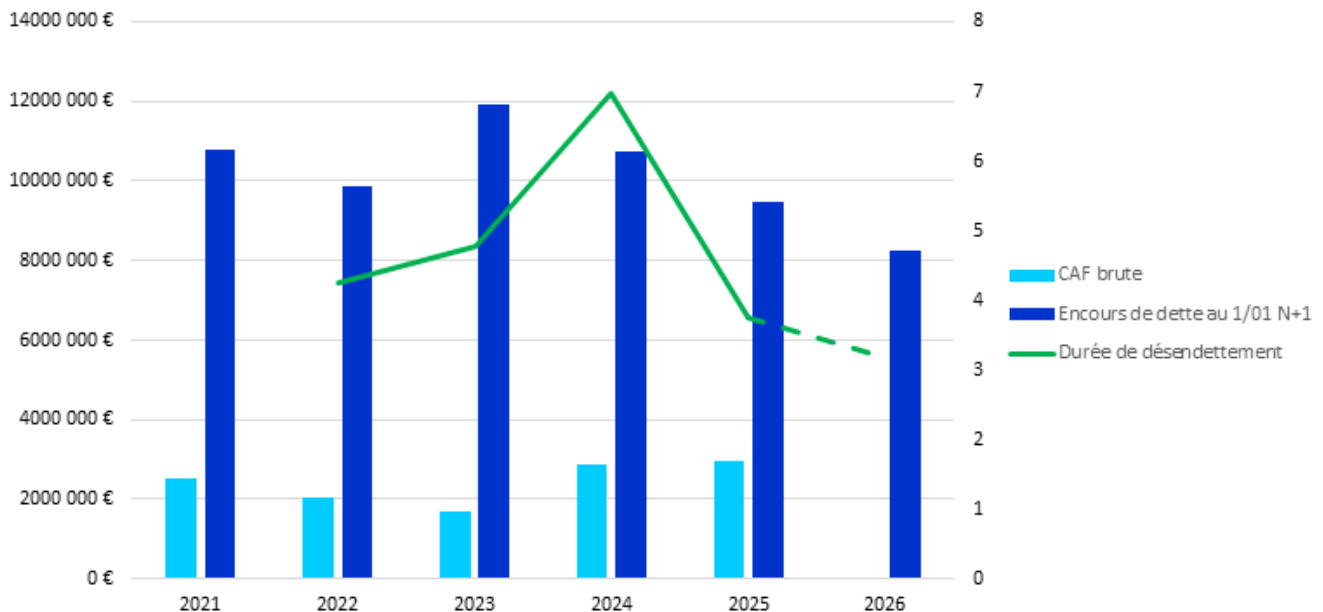


En matière de capacité d'emprunt les prévisions d'épargne de gestion en clôture de l'exercice 2025 se montent à 3 233 704 € conduisant ainsi, au regard des intérêts 2025 de 381 290 €, à une prévision d'épargne brute de 2 974 269 €.

Ainsi, considérant l'encours de dette en 2026 de 9 458 677,86 €, la durée de désendettement de l'établissement serait de 3,18 années en 2026.

Cet indicateur est en amélioration depuis 2024 et laisse entrevoir des possibilités de nouvel emprunt, qui pourraient permettre de relancer un programme de construction de CIS (La Chaise-Dieu et le Chambon-Mazet-Saint-Voy), en lien avec les partenaires du SDIS identifiés (État, Département, Intercommunalités et communes). Il conviendra toutefois d'attendre le ROB 2027 pour s'assurer que cette amélioration s'inscrive bien dans la durée, au regard du résultat de la section de fonctionnement et de l'actualité normative.

### EVOLUTION CAF B et DUREE DE DESENDETTEMENT



#### ➤ Évolution des charges et ressources prévisibles sur 2025 :

##### • Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

La trajectoire budgétaire entre 2022 et 2024 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement (2022 : + 5,5 %, 2023 : + 5,2 %, 2024 : + 8,8 %). L'année 2025 a connu une hausse plus modérée de 2,3 %.

Pour l'année 2026, il est estimée une hausse de 789 324 €, soit + 3,49 %, pour un budget de fonctionnement estimé à 23 424 950 €.

##### • Évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

###### ✓ Recettes autres que contributions :

Elles sont estimées pour 2026 à 1 804 015 €.

###### ✓ Contributions des communes et EPCI :

Le CASDIS du 19/12/2025 a validé une augmentation de **1,2%** (évolution de l'indice des prix à la consommation) du montant global des contributions des communes et des EPCI pour l'exercice budgétaire 2026.

Le montant total des contributions 2025 s'élève ainsi à **10 090 152 €** dont :

- 788 867,31 € versés par les communes
- 9 301 454,69 € versés par les EPCI

✓ **Contributions du Département :**

Depuis 2024, le Département (part propre et part TSCA) est le premier contributeur au budget de fonctionnement du SDIS 43.

De par les prévisions de dépenses 2026 présentées précédemment et conformément à l'esprit de la convention 2026-2028 déterminant la contribution du département de la Haute-Loire au budget de fonctionnement du SDIS 43, la contribution 2026 du département de Haute-Loire serait de :

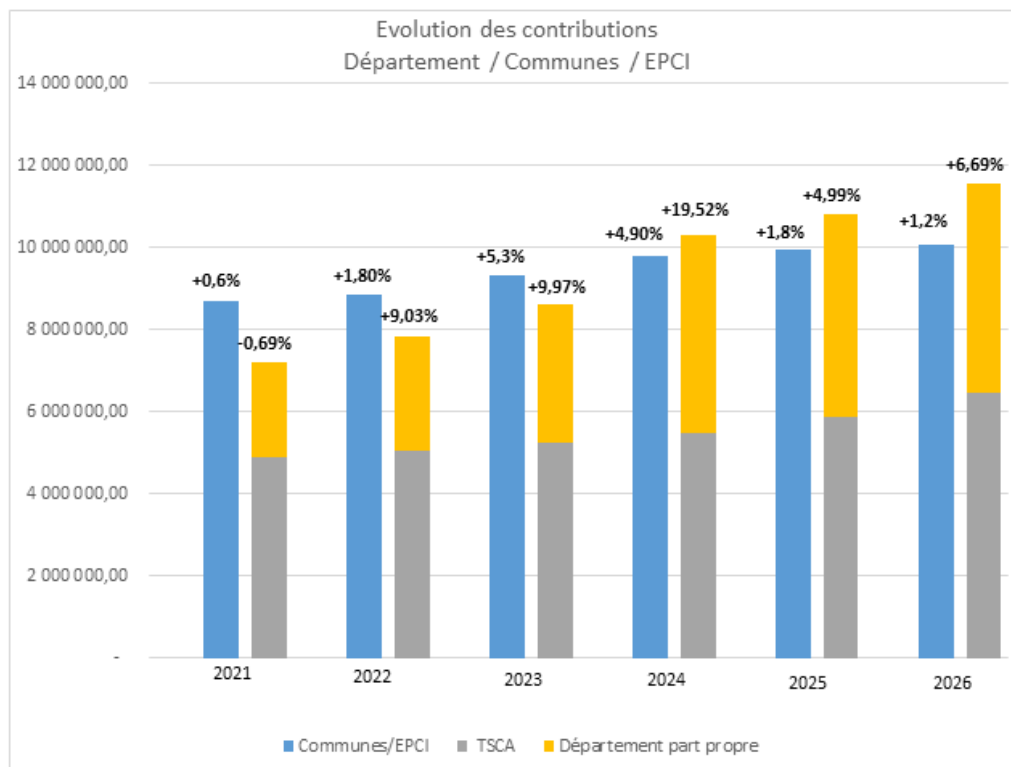
**11 559 355 € (+ 6,69 %) et se décomposant comme suit :**

- Part TSCA : 6 468 787 € (+ 10,08%)
- Part propre : 4 957 761 (part propre 2025) X 1,2 % (IPC 2025) = 5 017 254 €
- + 50 % augmentation CNRACL : 73 314 €

Le tableau ci-dessous informe de la progression des contributions des communes/EPCI et du Département pour 2026 par rapport à 2025 :

		2025	2026	Progression par rapport à 2025	Part du budget global du SDIS
Communes / EPCI		9 970 506,00	10 090 152,00	1,20%	44,49%
Département	TSCA	5 876 684,00	6 468 787,00	10,08%	28,53%
	Part propre	4 957 761,00	5 090 568,00	2,68%	22,45%

Le graphique ci-dessous synthétise l'évolution des contributions depuis 2021.



**En investissement :**

Les principales recettes, hors dotations aux amortissements, participant au financement des investissements prévus en 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2023 / 2027 sont les suivantes :

- Le Département de la Haute-Loire participe aux investissements des équipements et matériels roulants du SDIS et aux projets de construction de casernes. Concernant les équipements et matériels roulants, les modalités de versement de la subvention sont posées dans une convention signée en 2023 et calée sur le PPI 2023-2027. Cette convention a été modifiée par avenant le 20 juin 2025, ajustant la subvention à 5 M€ (au lieu de 4 M€ prévue initialement).

Au 31 décembre 2025, la participation financière a été sollicitée à hauteur de 6,5 M€. En conséquence, sur les 2 années restantes, le solde de subvention à mobiliser serait de 500 000 €.

- De même, la convention relative au financement de la construction ou de la rénovation des casernes qui prévoyait le soutien du Département à hauteur de 2 M€ a été modifiée par avenant le 20 juin 2025 ajustant la subvention du département à 1 M€.

Au 31 décembre 2025, la participation n'a pas été sollicitée.

Toutefois, courant 2025, des plans de financement ont été votés pour des travaux devant se réaliser en 2026, et prévoyant une subvention du Département. Ces travaux concernent :

Nom de l'opération	Participation du Département
PUI - Etat-Major	52 665,48 €
Agrandissement / Rénovation du CIS de Beaulieu / Rosières	326 024,40 €
Vestiaires du CIS St Maurice de Lignon	25 162,40 €
Réfection toiture Langeac	49 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>453 352,28 €</b>


- La circulaire du 10 décembre 2019 portant sur la mise en place de pactes capacitaires impliquant l'État**, les collectivités locales et les services d'incendie et de secours a introduit ce nouveau dispositif dont un des objectifs est d'accompagner et d'acter les orientations financières à l'échelon départemental dans un contrat pluriannuel d'objectifs d'orientations financières pour répondre à la contribution partagée des moyens spécialisés des SDIS et leurs dépenses de fonctionnement à l'échelon zonal. C'est dans ce cadre que le SDIS 43 va bénéficier d'un soutien financier de l'État à hauteur de 1,7 M € pour l'acquisition de 10 engins de lutte contre les feux de forêts pour un total de 2 976 130,67 €. Pour 2026, le SDIS devrait percevoir le solde de la subvention estimée au regard des investissements spécifiques prévus d'un montant de **231 387 €**.
- Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** assure une compensation à un taux forfaitaire (16,404 %) de la TVA acquittée sur une partie des dépenses de fonctionnement et d'investissement, sous réserve du respect des divers critères d'éligibilité à ce fonds. Les recettes estimées au regard des investissements consentis par le SDIS en 2026 seraient de **825 000 €**.

· **Une enveloppe FEDER** permettant d'obtenir 60% de financement des dépenses réalisées en lien avec les projets NexSIS et télémédecine, d'un montant global maximum de 751.000 €. La recette estimée au regard des investissements prévus par le SDIS en 2026 seraient de 250 502 €.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2026. Après avoir entendu l'exposé, conformément à l'article L.3312-1 du CGCT, ils ont ensuite débattu sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026 .

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SDIS DE LA HAUTE-LOIRE



MARIE-AGNES PETIT

